



FORMATION des ELUS LOCAUX

AMBROISIE : FORMATION DES REFERENTS ELUS



CODE FORMATION
FOR-15

Public visé

Elus des collectivités territoriales

Prérequis : Aucun

Format et durée

Formation présentielle - 4 heures

Dates et lieux

- le 18 juin ou le 30 nov 2021 (8h30-12h30) à **Chabeuil** (26)

- le 22 juin ou le 23 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Billom** (63)

- le 22 juin ou le 2 déc 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Chambéry** (73)

- le 23 juin ou le 25 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Chanas** (38)

- le 24 juin ou le 30 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Aurillac** (15)

- le 24 juin ou le 23 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur **Bourg en Bresse** (01)

- le 25 juin ou le 25 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Privas** (07)

- le 29 juin ou le 09 déc 2021 (8h30-12h30) : Secteur **Montbrison** (42)

- le 29 juin ou le 9 déc 2021 (8h30-12h30) : Secteur **Saint Priest** (69)

- le 1 juillet ou le 25 nov 2021 (8h30-12h30) : Secteur de **Saint Pourçain** (03)

- le 6 juillet ou le 2 déc 2021 (8h30-12h30) : Secteur du **Puy-en-Velay** (43)

Tarif et dispositifs financiers

Tarif : voir détail sur la page Tarifs et financement

Financement DIF possible

Les formateurs

Frédéric CARAY, Léa BERTHELIER, Aude SIMIEN, Marie-Hélène PLAVERET, Alexandre GAUTHIER

Contact administratif

Stéphanie BOYRIVENT

Contexte et objectifs généraux

L'ambrosie, plante exotique envahissante réglementée par arrêtés, cause des problématiques de santé publique sur nos territoires. De plus, elle peut être source de conflits entre riverains, engendrer des pertes économiques et des contraintes de gestion des espaces publics.

Dans le cadre des missions déléguées par l'ARS Auvergne Rhône Alpes, FREDON AURA assure l'animation du réseau des collectivités et accompagne les référents ambrosie dans leurs missions (communaux ou intercommunaux).

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les rôles et les missions du référent et les outils associés.
- Connaître le contexte réglementaire de l'ambrosie.
- Savoir reconnaître la plante.
- Savoir organiser les actions de lutte et communiquer

Contenu de la formation

- Rappel du cadre réglementaire : arrêté national, arrêtés préfectoraux et leurs évolutions
- Définition du référent ambrosie et de ses missions
- Niveau de responsabilité du référent et positionnement
- Reconnaissance et comportement de la plante
- Les outils de repérage sur le terrain
- Moyens de lutte et solutions adaptées en fonction de la situation

Moyens et méthodes pédagogiques

- Présentations réalisées sur la base d'un diaporama
- Echanges entre participants
- Visite de terrain présentant de l'ambrosie

Validation et sanction de la formation

- Attestation de suivi de formation



FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél : 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour dispenser des formations aux élus locaux depuis le 09/12/2019.